

## Communication

Case postale, CH-8022 Zurich  
Téléphone +41 44 631 31 11  
communications@snb.ch

Zurich, le 17 janvier 2011

## **Le DFF, la FINMA et la BNS signent un accord de collaboration tripartite**

La collaboration entre les trois autorités chargées des questions financières doit encore être améliorée. A cet effet, le Département fédéral des finances (DFF), l'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA) et la Banque nationale suisse (BNS) ont signé un protocole d'accord tripartite (Memorandum of Understanding).

L'accord régit la collaboration entre les trois autorités, ce qui englobe l'échange d'informations sur des questions de stabilité financière et de réglementation des marchés financiers ainsi que la collaboration en cas de crise susceptible de menacer la stabilité du système financier.

La conclusion d'un tel accord avait été également exigée l'année dernière par la Commission de gestion des Chambres fédérales dans son rapport sur la crise financière.

Les responsabilités et les compétences des trois autorités telles qu'elles sont fixées par la loi restent inchangées.

(<http://www.snb.ch>; Stabilité financière, Secteur bancaire suisse)